Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 758

Artikel: Mort des forêts : les conseillers entre deux urnes
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017453

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

POLLUTION, CATALYSEURS ET RABAIS FISCAUX

Un peu de logique, svp!

Mars 1984: le Conseil fédéral décide l'introduction de l'essence sans plomb dans notre pays. Août 1984: Berne autorise l'importation de voitures équipées de catalyseurs. Mais personne ne se fait d'illusions: combien d'automobilistes choisiront un véhicule coûtant 1000 à 3000 francs de plus et utilisant de surcroît un type d'essence plus chère à la colonne?
D'où quelques mesures complémentaires envisagées: abaissement artificiel du prix de l'essence sans plomb et rabais fiscaux accordés aux détenteurs de véhicules équipés de catalyseur. Et comme tout cela, à l'évidence, ne suffira pas pour sauver la forêt, il convient d'encourager les automobilistes à prendre le train en leur offrant l'abonnement CFF demi-tarif moyennant une majoration de 5 centimes du litre d'essence (proposition de l'ancien conseiller national PDC Paul Biderbost, membre du conseil d'administration des CFF).

Au premier abord, ces différentes mesures pourraient paraître judicieuses. Mais à y regarder de plus près, elles ne le sont pas pour deux raisons au moins.

1. *Entorse au principe de causalité.* — Dans son article 2, la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE, entrée en vigueur: 1.1.1985) introduit le principe de causalité: le pollueur doit aussi être le payeur. Autrement dit, les mesures à prendre pour diminuer les nuisances imputables aux voitures doivent être financées par leur détenteur, sans que ce dernier ne puisse ensuite prétendre à des rabais fiscaux. A la rigueur, on pourrait admettre que les rabais accordés à une catégorie d'automobilistes (ceux qui pollluent le moins) soient mis à la charge d'une autre catégorie (ceux qui polluent le plus). Mais faire payer aux contribuables les rabais fiscaux accordés aux automobilistes, c'est faire de l'écologie à l'envers et bafouer l'esprit d'une loi dont le but est justement une meilleure protection de l'environnement.

2. *Les automobilistes ne méritent pas d'être récompensés.* — Si l'on veut récompenser ceux qui polluent le moins dans leurs déplacements, alors il faut de toute urgence accorder des privilèges fiscaux aux piétons, aux cyclistes et aux usagers des transports publics (malheureusement, on sait comment les CFF envisagent de récompenser ces derniers!). Or l'idée de M. Biderbost, séduisante au premier abord, consiste finalement à offrir aux automobilistes l'abonnement CFF demi-tarif pour le prix de 57 francs tandis que les piétons, eux, continueront à débourser 360 francs pour le même abonnement!

COÛTS SOCIAUX

En fait, ce débat nous ramène aux fameux «coûts sociaux» du trafic automobile (coût des accidents, des embouteillages, de la pollution). En l'occurrence, il s'agit de faire participer financièrement les automobilistes au coût de la pollution.
Le trafic automobile contribue environ pour moitié à la pollution de l'air (quantité de substances nocives — les trois principales seulement — émises par le trafic des véhicules à moteur en 1983: 435 000 tonnes de monoxyde de carbone; 150 000 tonnes d'oxydes d'azote; 84 000 tonnes d'hydrocarbures); la pollution de l'air est fortement incriminée dans le phénomène de dépérissement des forêts; ce fléau coûtera des centaines de millions de francs — peut-être bien plusieurs milliards — à la collectivité.
Dans ces conditions, il est absolument injustifiable de subventionner une quelconque catégorie d'automobilistes. Car globalement, les sommes versées par les automobilistes à l'Etat diminueront, alors que justement elles devraient augmenter pour contribuer aux mesures de lutte contre la pollution atmosphérique.
La Loi fédérale sur la protection de l'environnement vient d'introduire le principe pollueur-payeur: il convient de l'appliquer intelligemment et non de brouiller les cartes comme on est en train de le faire actuellement dans le domaine du trafic automobile.

MORT DES FORÊTS

Les conseillers entre deux urnes

Grand show parlementaire en vue à propos de la mort des forêts. Qu'attendre de cette représentation sous la Coupole fédérale? Débouchera-t-on sur des mesures concrètes? S'attaquera-t-on de front aux origines du mal, même si le diagnostic n'est aujourd'hui pas encore tout à fait sans appel (scientifique)? En bref, les députés vont-ils envisager de brider la circulation automobile, sans tenir compte des retombées électorales inévitables de mesures prises dans ce secteur?

Voyez la prudence extrême avec laquelle le radical vaudois Jacques Martin (ingénieur forestier de profession) s'est exprimé sur le sujet il y a quelques jours (dans sa commune de Gryon): *En décidant de réduire la vitesse sur les routes et les autoroutes, le Conseil fédéral n'a pas pris une bonne décision. Cette mesure relativement spectaculaire risque fort de braquer la population sur le très grave problème du dépérissement des forêts. L'introduction généralisée du catalyseur pourrait en revanche contribuer à enrayer sensiblement la mort lente de nombreuses espèces.* Deux tu l'auras vaut mieux que un tu l'as... Propos immédiatement enregistrés par le «Nouvelliste» et répercutés en gras bien sûr, le quotidien valaisan étant à la pointe du combat

pour les dernières libertés qui, comme chacun sait, se défendent sur la route.
D'autres voix impressionneront-elles les députés, au point de leur faire oublier le manège électoral? Par exemple, encore ces tous derniers jours, celle des forestiers fribourgeois qui n'hésitent pas à mettre le doigt sur la plaie (titre de «La Liberté»: «Dépérissement des forêts dans le canton. La bagnole est coupable»): «La situation qui prévaut actuellement dans le canton de Fribourg est identique à ce qu'on pouvait observer il y a un ou deux ans dans l'est de la Suisse et il y a trois ou quatre ans en Allemagne. La situation s'est depuis très rapidement dégradée.» Les racines du dépérissement, résumées par le quotidien édité à Fribourg: *Pour les spécialistes fribourgeois, l'industrie et le chauffage domestique sont partiellement responsables de la mauvaise santé forestière. L'anhydride sulfureux a pratiquement triplé de 1950 à 1970 pour diminuer quelque peu les années suivantes. Par contre, les émissions d'oxydes d'azote dues à 80% au trafic motorisé et celles des hydrocarbures dues à raison de 50% à ce même trafic ont pratiquement décuplé depuis 1950.*

EN BREF

La «Handelszeitung» de Zurich décerne ces jours un prix au «Trouble-shooter» de l'année (vote des journalistes économiques). Vingt candidats étaient proposés par l'hebdomadaire zurichois. L'élu est Nicolas Hayek, ce qui n'étonne guère. Il sera donc «l'empêcheur de danser en rond» de l'année. Notons que le procureur tessinois Paolo Bernasconi a réalisé un bon score.

* * *

On en parle peu, mais la télévision régionale de Zoug (ZRF) existe; elle diffuse trois types d'émissions, dont un canal libre offert aux Zougois(es) désirant s'exprimer sur le petit écran.

* * *

Annonce lue dans le «Journal de Genève» (5-6.1): «Etat d'Amérique centrale offre position de consul honoraire. Personnalités disposées et compétentes sont priées de prendre contact sous chiffre... Discrétion assurée.»

* * *

Foire du tourisme à Berne au début de janvier. Exposants remarqués: Chili, Sri Lanka... parmi d'autres pays de l'est et de l'ouest, du nord et du sud.

* * *

Le petit magasin de la coopérative des producteurs et des consommateurs à la Hallerstrasse à Berne existe maintenant depuis plus de quatre ans et continue de satisfaire ses clients et amis. Une ombre: la participation aux assemblées coopératives est faible. Acheter: oui; participer: non.

* * *

Restructuration de la Société suisse de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail. Constituée jusqu'ici par deux sociétés régionales, la Suisse romande étant représentée par le Groupement romand de médecine, d'hygiène et de sécurité du travail, elle va donner naissance à une Société suisse de médecine du travail et à une Société suisse de sécurité du travail.

* * *

Réponse à notre question sur Henri Druey, père du radicalisme vaudois, et le droit au travail (DP 757): oui! L'animateur de la révolution de 1845 a proposé d'inscrire dans la constitution de ce canton: «Le travail est sacré. Tout Vaudois et tout Confédéré est tenu au travail suivant ses forces et sa capacité. Le travail doit être organisé de manière à être accessible à tous, supportable et équitablement rétribué.» Ainsi que le précise André Lasserre dans son «Henri Druey»: «Peu de députés approuvèrent son audace et, au vote, trois seulement déposèrent des suffrages favorables à son initiative.» François Schaller, auteur d'une thèse sur «Le droit au travail», semble avoir ignoré cette proposition.

PLASTIQUE

Il y a carte et carte

Suite à deux recours, le Tribunal fédéral vient de rendre coup sur coup des arrêts particulièrement importants à l'ère de «l'argent en plastique».

Celui qui ne paye pas les décomptes que lui envoie son organisation de carte accréditive (style Diners Club) ne se rend pas coupable de tromperie. En revanche, celui qui dépasse la limite prévue pour ses prélèvements par Postomat (Fr. 500.— par jour) ou par analogie via Bancomat, commet rien moins qu'un vol à l'égard des PTT ou de la banque concernée, à qui appartiennent les précieux billets bleus.

Avis donc aux petits malins, qui courent d'un automate à l'autre, dans l'espoir de «survider» leur compte: le grand frère central les a désormais à l'œil, et avale toute carte donnant lieu à des prélèvements abusifs.

DONNANT DONNANT

En toute collégialité

Le rédacteur du «Schweizer Soldat + FHD», mensuel destiné aux militaires, hommes ou femmes et cadres de l'armée, trouve l'affaire «incroyable» (éditorial du n° 1/1985). Elle est en tout cas jolie: pour la réalisation d'un film tourné à la gloire du marais alpin de Rothenturm, le Département fédéral de l'intérieur a jugé bon d'allouer une contribution de Fr. 16 000.— (sur un budget de l'ordre de Fr. 65 000.—), à titre d'encouragement à la création culturelle, et plus précisément au cinéaste amateur Edwin Beeler. Après que le conseiller fédéral Delamuraz s'était vanté de conduire son Audi Quattro à une vitesse dépassant les limites voulues par son collègue Alphons Egli, celui-ci subventionne un film anti-DMF. En toute collégialité bien sûr.